

Argent et impôts

[Mon argent](#)

[Les impôts en Suisse](#)

[Les dettes](#)

[Vivre avec peu d'argent](#)

Mon argent

En Suisse, c'est important d'avoir un compte bancaire ou postal. On peut ainsi gérer ses finances, recevoir son salaire et payer des factures. Beaucoup de personnes utilisent les cartes de débit ou de crédit pour faire leurs achats. On utilise aussi l'application Twint, lorsque l'on n'a pas d'argent liquide.

Avoir un compte

En Suisse, presque tous les habitants ont un compte à la banque ou à la poste. En général, l'employeur verse le salaire sur ce compte. Ouvrir un compte, c'est gratuit. Mais ensuite, il y a différents frais pour gérer le compte. Les intérêts et les services sont différents d'une banque à l'autre. Pour cette raison c'est important de comparer les différentes offres. Pour ouvrir un compte, il faut présenter un passeport ou un autre document d'identité. Parfois les banques demandent d'autres documents. Par exemple, une attestation de domicile. Pour les citoyens américains, c'est plus difficile d'ouvrir un compte, à cause des réglementations spéciales aux États-Unis. Les banques ont le droit de refuser des clients.

Les cartes de débit et les cartes de crédit

En général, quand une personne ouvre un compte à la banque ou à la poste, elle reçoit une carte pour pouvoir retirer de l'argent liquide dans des distributeurs (bancomats) ou payer dans la plupart des magasins. Cette carte est une carte de débit (par exemple, Maestro).

Il est aussi possible d'obtenir des cartes de crédit.

Carte de débit ou de crédit : quelle différence ?

Avec une carte de débit, vous payez avec l'argent de votre compte.

Avec une carte de crédit, vous payez avec l'argent d'une banque.

Vous devez rembourser cet argent par la suite.

Les frais pour les cartes (débit ou crédit) peuvent être très différents d'une banque à l'autre. Ça vaut la peine de comparer les offres.

Ces cartes peuvent aussi être utilisées à l'étranger.

Payer les factures

En général, vous recevez vos factures par la poste (avec une QR-facture) ou par e-mail. Vous pouvez aussi les recevoir directement sur votre compte, mais pour cela, vous devez les valider (E-factures).

Il existe plusieurs façons de les payer :

- Par E-banking : beaucoup de personnes paient par Internet. C'est sécurisé.
- Avec Twint, une application que l'on charge sur son téléphone portable : vous pouvez scanner le QR-facture et payer.
- Au guichet : vous pouvez payer directement au guichet de la poste, avec la QR-facture.
- Par poste : vous pouvez envoyer vos ordres de paiement à votre banque ou à la poste.

Quand vous recevez régulièrement la même facture (par exemple, pour payer votre loyer), vous pouvez faire un ordre permanent de paiement.

Ou vous pouvez autoriser que l'on vous retire automatiquement de l'argent sur votre compte. Cela s'appelle : une autorisation pour prélèvement LSV Débit Direct.

En général, vous avez un délai de 30 jours pour payer vos factures.

Mais parfois le délai est plus court.

Si vous ne payez pas, vous recevez souvent un rappel. Ensuite vous pouvez être mis aux poursuites.

Envoyer de l'argent à l'étranger

Pour envoyer de l'argent à l'étranger, vous pouvez le faire par votre banque ou par la poste. Mais aussi par une entreprise de transfert d'argent.

L'envoi n'est pas gratuit. Cela coûte une taxe plus ou moins élevée, selon l'entreprise de transfert utilisée.

Renseignez-vous toujours pour savoir si cette entreprise de transfert existe vraiment dans le pays où vous envoyez de l'argent.

Si vous avez des doutes, n'envoyez pas de l'argent par cette entreprise.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/argent-et-impots/mon-argent

Les impôts en Suisse

Le montant des impôts à payer est différent d'un canton à l'autre, et d'une commune à l'autre. Pour les personnes privées, les impôts les plus importants concernent le revenu (le salaire et autres rentrées d'argent), la fortune et la TVA.

Le système des impôts (ou système fiscal)

Pour pouvoir financer les services du pays, les autorités suisses encaissent des impôts. En Suisse, ce sont plusieurs autorités différentes : la Confédération, les cantons, les communes, et aussi les Églises nationales. Les autorités encaissent l'argent de 2 manières différentes :

- par les impôts directs payés par les personnes. Ces impôts sont calculés sur le revenu et la fortune de chaque personne.
- par les impôts indirects, comme la TVA, la taxe sur le tabac ou les huiles minérales. Cet impôt (ou cette taxe) est payé quand on achète ces marchandises. Cette taxe est comptée dans le prix de la marchandise.

Les cantons et les communes décident eux-mêmes leurs tarifs pour les impôts directs. C'est pour cette raison qu'il y a des différences d'une commune à l'autre. Les couples mariés sont taxés en commun. Ils remplissent une seule déclaration d'impôts pour les deux.

L'impôt à la source

En Suisse, certaines personnes ne reçoivent pas de déclaration d'impôts. Leurs impôts sont directement retirés de leur salaire. Cela s'appelle l'impôt à la source.

Le système de l'impôt à la source est surtout utilisé pour :

- les personnes étrangères, qui habitent en Suisse, et qui n'ont pas de permis C.

Attention : les personnes qui n'ont **pas de permis C**, mais qui sont **mariées** à une personne suisse ou avec permis C, ne sont pas concernées par l'impôt à la source.

- les personnes étrangères qui travaillent en Suisse, mais vivent à l'étranger (par exemple, les frontaliers).

Comment ça fonctionne ?

L'impôt à la source est retenu directement sur le salaire de l'employé, chaque mois. C'est l'employeur qui s'en occupe : il annonce cet employé aux autorités fiscales et paye l'impôt pour lui.

Le montant de l'impôt dépend de plusieurs choses :

- du revenu,
- de l'état civil (célibataire, marié, etc.),
- du nombre d'enfants.

Si la situation change (par exemple : mariage ou naissance), la personne doit informer rapidement son employeur. Cela peut faire changer le montant de l'impôt.

Vous payez vos impôts à la source ?

Vous pouvez déclarer des dépenses !

Si vous payez certains frais (par exemple, un versement pour la retraite – 3e pilier A), vous pouvez déclarer ces dépenses. Pour cela, vous demandez plus tard une demande de taxation ordinaire ultérieure au Service des contributions. On appelle cela : une taxation ordinaire ultérieure (TOU).

Vous pouvez faire cette demande jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Ensuite, vous recevez un formulaire à remplir.

TOU obligatoire dans le Jura

Dans le canton du Jura, certaines personnes imposées à la source sont obligées de faire une déclaration d'impôt ordinaire ultérieure.

Ce sont les personnes qui ont :

- une fortune imposable (par exemple de l'argent sur des comptes)
- ou d'autres revenus, en plus du salaire (par exemple le loyer

d'un logement loué).

Si c'est le cas pour vous, vous devez écrire au Service des contributions. Vous recevrez ensuite un formulaire.

Et ensuite ?

Une fois la déclaration faite, vous recevez :

- un décompte pour savoir combien vous devez encore payer (ou ce qui a été déjà payé),
- et ensuite, une facture ou un remboursement selon la situation.

Ensuite, vous devrez remplir une déclaration d'impôt chaque année, même si vous êtes imposé à la source.

Où trouver de l'aide ?

Vous trouvez toutes les informations sur le site du Service des contributions.

Les impôts ordinaires

Les personnes avec un passeport suisse ou un permis d'établissement C sont taxées (ou imposés) de manière ordinaire. Chaque année, elles doivent remplir une déclaration d'impôts. Ensuite, elles paient leurs impôts au moyen d'une facture.

Vous recevez la déclaration par la poste. Vous avez plusieurs possibilités pour la remplir :

- sur un formulaire papier,
- sur Jura-Tax que vous téléchargez sur internet ou par un CD,
- ou sur le guichet virtuel du canton du Jura.

Remplir les formulaires d'impôts, ce n'est pas simple.

Il est conseillé de se faire aider lorsqu'on remplit une déclaration pour la première fois.

Ou lorsque l'on possède des biens immobiliers (maisons, immeuble), par exemple. La plateforme Impôts.easy explique comment remplir sa déclaration d'impôts avec des exemples concrets.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/argent-et-impots/les-impots-en-suisse

Les dettes

Si vous ne payez pas vos factures à temps, cela peut être grave. Vous avez des soucis financiers ? Les centres de consultation pour les dettes vous proposent de l'aide.

Les rappels et les avis de poursuite

Si on ne paie pas une facture dans le délai prévu, on reçoit en général un 1er rappel. Si on ne paye toujours pas la facture après le 1er rappel, on reçoit parfois un 2ème rappel.

Le créancier (celui à qui l'on doit de l'argent) peut commencer des démarches juridiques à n'importe quel moment.

Cela s'appelle : une procédure de recouvrement.

Dans ce cas, le débiteur (celui qui doit de l'argent) reçoit un avis de poursuites de l'Office des poursuites. L'avis de poursuites est payant.

Les frais sont avancés par le créancier et doivent être payés ensuite par le débiteur.

Si le débiteur pense que la procédure de poursuites est injuste, il peut faire opposition auprès de l'Office des poursuites.

Attention : Si vous êtes « aux poursuites », les autorités peuvent prendre de l'argent sur votre salaire, ou alors prendre un objet de valeur chez vous.

En plus, les avis de poursuite sont enregistrés sous votre nom dans le registre des poursuites. Cela peut poser des problèmes quand vous cherchez un appartement, par exemple. Même quand vous avez payé la poursuite, l'avis reste pour un certain temps dans le registre des poursuites.

Les dettes

Avoir des dettes, c'est devoir rendre de l'argent à une personne ou à une entreprise.

Vous avez des dettes ou des soucis financiers ? Vous pouvez vous adresser à un service d'aide : un service de désendettement.

Dans ce service, un expert regarde la situation avec la personne. Il cherche avec vous une solution.

Caritas propose une aide au désendettement au : 0800 708 708.

Cette aide est anonyme. Vous ne devez pas dire votre nom. Ce service est gratuit.

Le Fédération romande des consommateurs propose aussi un service de désendettement, il coûte 10 CHF dans le canton du Jura.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/argent-et-impots/les-dettes

Vivre avec peu d'argent

Le coût de la vie en Suisse est assez cher. C'est pourquoi il peut être utile d'acheter certaines choses d'occasion (déjà utilisées). Les personnes qui ont peu d'argent peuvent recevoir des aides financières. Elles peuvent faire leurs achats dans des magasins qui ont des prix moins chers.

Le soutien de l'Etat

En général, les personnes qui vivent avec peu d'argent ont droit à une aide de l'État. C'est possible de recevoir de l'aide (des subsides) pour les primes d'assurance-maladie ou les bourses d'études. Dans certaines situations, on reçoit de l'argent des assurances sociales ou de l'aide sociale.

Le soutien par des associations

Plusieurs associations aident les personnes en difficulté financière.

Par exemple : Caritas Jura, la Croix-Rouge, le Secours d'hiver, Mimosa Jura ou l'Armée du Salut.

Leur soutien prend différentes formes : des informations, des conseils, des aides financières directes, ou alors des offres de nourriture, par exemple.

Trouver de l'aide facilement avec JU-lien.org

Sur le site internet JU-lien.org, vous trouvez les soutiens financiers qui existent dans le Jura. Ce site propose aussi un service d'information gratuit et confidentiel. En ligne ou par téléphone (079 677 37 65), vous pouvez avoir un entretien gratuit et confidentiel avec un professionnel.

Des articles d'occasion (ou de seconde main)

COMM9 de Caritas propose des articles de seconde main, pas chers.

Ce sont des choses déjà utilisées mais en bon état.

Il y a des magasins COMM9 à Delémont, Porrentruy et Saignelégier.

Sur Internet et sur les réseaux sociaux, on trouve également des articles de seconde main.

Les épiceries solidaires

Les personnes qui ont peu d'argent peuvent faire leurs achats dans des épiceries solidaires. Elles peuvent acheter de la nourriture et les produits nécessaires à la vie quotidienne à des prix bon marché.

Pour cela, elles doivent s'annoncer directement auprès des associations suivantes : « Les cartons du cœur », « Table couvre-toi » et « Au P'tit plus ». Tout le monde n'a pas le droit d'aller dans les épiceries solidaires.

Il faut certaines conditions.

La Carte culture : sport / culture / formation

Avec la CarteCulture, les personnes qui vivent avec peu d'argent peuvent avoir des prix moins chers pour les événements sportifs, culturels et de formation.

Pour recevoir la Carte, il faut la demander à Caritas.

Caritas donne toutes les informations nécessaires.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/argent-et-impots/vivre-avec-peu-dargent